

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 05 avril 2012**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2011**

**EAU**

Le Conseil Municipal

- APPROUVE le compte de gestion établi par M.PARIS, percepteur intérimaire
- ADOPTE à l'unanimité le compte administratif 2011
- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :  
Excédent de fonctionnement : **34 119.19 €**
- affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : **29 959.17 €**

**LE GRAND CLOS**

Le Conseil Municipal

- APPROUVE le compte de gestion établi par M.PARIS, percepteur intérimaire
- ADOPTE à l'unanimité le compte administratif 2011
- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :  
Excédent de fonctionnement : **néant**
- Déficit d'investissement à reporter (ligne 001) : **- 361 597.43 €**

**COMMUNE**

Le Conseil Municipal

- APPROUVE le compte de gestion établi par M.PARIS, percepteur intérimaire
- ADOPTE à l'unanimité le compte administratif 2011
- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :  
Excédent de fonctionnement : **198 019.16 €**
- \* affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : **161 049.84 €**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012**

**EAU**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2012 qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation : 94 473.33 €  
Section d'investissement : 133 257.33 €

**COMMUNE**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2012 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 983 597.84 €  
Section d'investissement : 825 882 €

## **BUDGET ANNEXE LE GRAND CLOS**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2012 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 405 512.43 €

Section d'investissement : 601 596.65 €

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE 2011 DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES**

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition de 2011 des 3 taxes directes locales, à savoir

- taxe d'habitation : 14.75 % (soit 11.15 % pour la Commune)
- taxe foncière bâti : 13.42 %
- taxe foncière non bâti : 89.74 % (soit 85.59% pour la Commune)
- CFE 16.73 %

## **VENTE TERRAINS LOTISSEMENT COMMUNAL LE GRAND-CLOS**

Madame le Maire

- rappelle au Conseil Municipal sa décision de vendre des parcelles de terrains au lieu-dit Le Grand-Clos appartenant à la Commune
- informe qu'il y a lieu de constituer des servitudes de passage.

Le Conseil Municipal

- PRECISE que le prix de vente de la parcelle n°3841, section B, est de 100 105.20 € ttc soit 83 700 € ht
- PRECISE que le prix de vente de la parcelle n° 3838, section B, est de 94 962.40 € ttc soit 79 400 € ht
- DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour constituer toute servitude active ou passive sur les parcelles restantes du lotissement appartenant à la commune.

## **TARIFS**

Le Conseil Municipal

- Décide de ne pas augmenter les montants divers des locations/participations ainsi que le prix du m<sup>3</sup> d'eau (pour mémoire 1.15 € ht le m<sup>3</sup>)